

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le 30/01/2025

ID : 081-200066124-20250120-12_2025-DE



1. Elaboration du PLO Graulhet – Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



Contexte :

- Procédure engagée en 2014

Débats du PADD :

- en Conseil municipal le 15 décembre 2016 (avant la création de la CAGG)
- en Conseil communautaire 08 février 2018, 9 décembre 2021, 14 février 2022

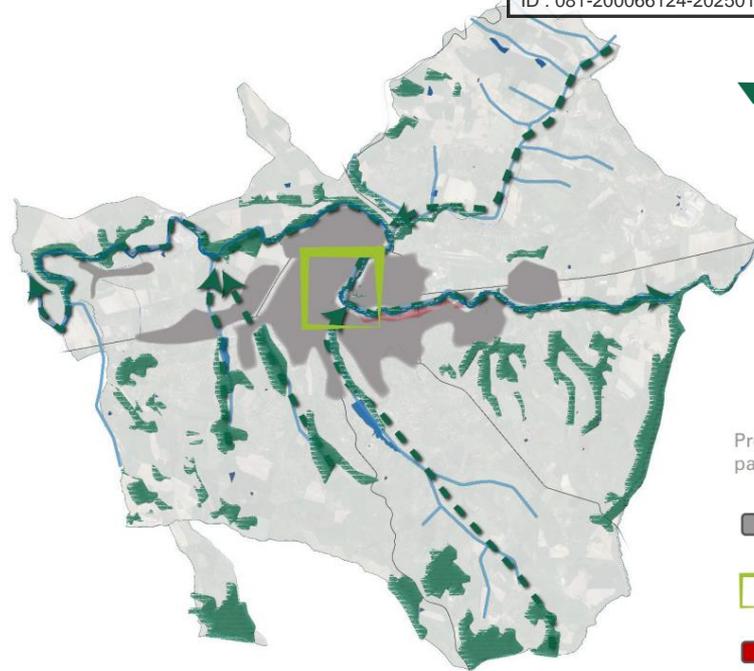
Evolution du cadre normatif et études / réflexions menées lors de l'élaboration du SCoT, ont conduit à actualiser les objectifs visés :

- Mise à jour des objectifs de consommation foncière sur le volet habitat et économique,
- Mise à jour de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers depuis 2021,
- Modification de la temporalité des objectifs sur la période 2025-2035

Deux axes stratégiques :

Axe 1 : une ville qui se réinvente, ose et affirme sa dimension humaine, inclusive et environnementale

- Objectif n°1 : Favoriser et développer la densification des tissus urbanisés
- Objectif n°2 : Maintenir et développer des réseaux locaux, de qualité, à dimension humaine et inclusifs
- Objectif n°3 : Conforter la qualité de vie des habitants au sein d'espaces attractifs revalorisés, créés ou repensés : reconquête spatiale des lieux de vie



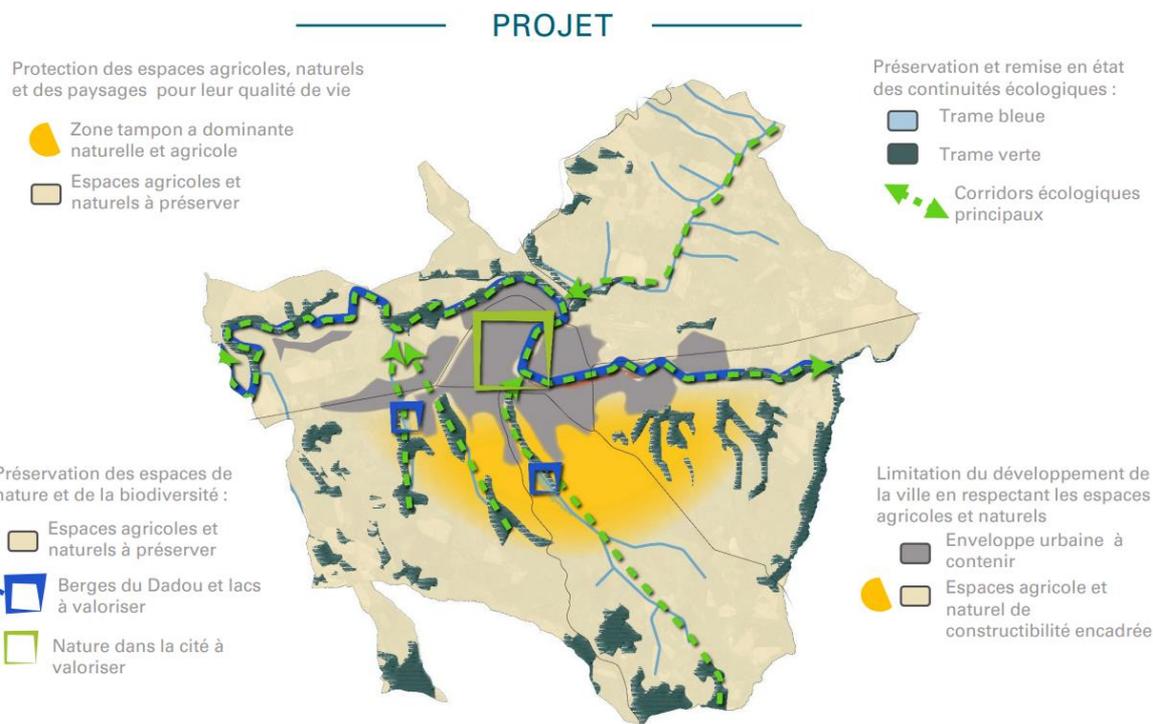
Trame verte
Corridors écologiques principaux

Préservation et revalorisation du patrimoine caractéristique :

Enveloppe urbaine : valoriser et contenir
Cœur de ville : valorisation de la nature en ville et du patrimoine
Friches : recyclage et reconquête

Deux axes stratégiques :

Axe 2 : une ville qui attire les industries et l'économie de demain sur un modèle innovant, en circuit court et durable



- Objectif n°1 : Anticiper, préserver et développer la capacité d'accueil d'entreprises notamment les industries vertes
- Objectif n°2 : Conforter et protéger les espaces agricoles
- Objectif n°3 : Ouvrir la ville vers un tourisme de loisirs, vert et durable

Chiffres-clés du PADD – Volet Habitat

Période 2010-2021

+ 1 211 habitants

+ 0,9 %/an

+ 766 résidences principales

+ 24,7 ha
consommés en ENAF

Période 2025-2035

+ 1 500 hab (15 150 hab)

+ 1,05 %/an

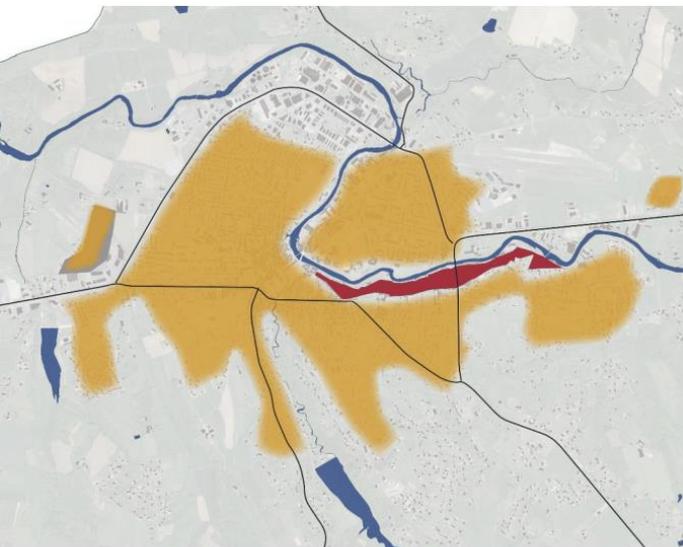
+ 700 résidences principales

+ 11 ha dents creuses

+ 20 ha d'espaces en
densification

+ 7 ha en extension ENAF

+ 2,8 ha déjà consommés ENAF



 Accueillir le développement urbain prioritairement au sein des tissus urbanisés du cœur de ville et propices à la ville des courtes distances

 Redonner une vocation d'habitat aux friches

Les surfaces prévues en extension doivent permettre de répondre en partie à la loi SRU

→ 60% des surfaces sont destinées à des logements sociaux

Chiffres-clés du PADD – Volet Développement économique

Période 2010-2021

+ 4,2 ha

Période 2025-2035

+ 15,9 ha

→ Correspond au projet défini dans le SCoT, le schéma de développement économique et la labellisation de l'agglomération en Territoire d'Industrie



Maintenir et renforcer les espaces dédiés aux industries et anticiper le développement des zones d'activités en cohérence avec le schéma directeur des infrastructures économiques



Maintenir des capacités de développement pour les entreprises majeures du territoire



Maintenir et développer des projets d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien, ...)



Favoriser l'évolution des activités commerciales existantes en centre-ville

Consommation de référence	2011-2021 (inclus)	2022-2035 Projet PADD
Habitat	24,7 ha	7 ha secteurs en extension + 2,8 ha consommés en 2022 et 2023
Economie	4,2 ha	15,9 ha
Mixte/infrastructures dont équipement	1 ha	0 ha
TOTAL	29,9 ha Soit 2,99 ha / an	25,7 ha Soit 1,98 ha / an